Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 078-217806231-20240924-20240901-DE

Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton d'Aubergenville Commune Le Tremblay-sur-Mauldre Délibération n° 2024-09-01

REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 septembre 2024

Nombre en exercice: 15

Nombre de présents : 9

Nombre d'excusés : 3

Nombres non excusés: 3

Nombre de votants : 11

Obiet:

Atelier modelage adulte- Tarifs année scolaire 2024-2025

L'an deux mil vingt-quatre le 24 septembre à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Françoise CHANCEL, Maire.

Présents : Catherine **Denoyelle**, Danielle **Descombes**, Jacques Fournier, Hélène Jean-Baptiste, Corinne Manchon, Fadela Pinon, Sylvie Sohier, Françoise Soulaire,

Absent(e)s excusé(e)s: Jean-Pierre Boucher (pouvoir à Mme Catherine Denoyelle), Marjolaine Haffner, Arnauld Voisin (pouvoir à Mme Hélène Jean-Baptiste),

Absent(e)s non excusé(e)s: Thierry Bioret, Sébastien Leconte, Alain Moll,

Secrétaire de séance : Corinne Manchon

Madame le Maire rappelle que l'atelier modelage fonctionne le lundi matin, après-midi et soir pendant la période scolaire à l'Espace Blaise Cendrars.

Elle indique qu'une convention sera passée avec l'intervenante, Madame COUELLAN Nathalie, et indiquera les modalités de ces prestations.

Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ladite convention.

Madame le Maire propose que les cours soient facturés 150 € par trimestre pour les extérieurs, en tenant compte qu'il y a 10 séances par trimestre, pour l'année scolaire 2024/2025.

Madame le Maire propose que les cours soient facturés 120€ par trimestre pour les Tremblaysiens, en tenant compte qu'il y a 10 séances par trimestre, pour l'année 2024/2025.

Madame le Maire propose aussi un tarif à la séance de 18 € ou une carte de 90€ pour 5 séances pour les Tremblaysiens.

Madame le Maire propose aussi un tarif à la séance de 21 € ou une carte de 105€ pour 5 séances pour les extérieurs.

Elle précise que les matériaux, le matériel et la cuisson des réalisations sont inclus dans ces tarifs.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0

Décide d'appliquer les tarifs et conditions ci-dessus énumérés.

Autorise Madame le Maire de signer une convention avec l'intervenante.

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification

Extrait certifié conforme, Fait au Tremblay-sur-Mauldre Le 25 septembre 2024

Publiée par affichage en Mairie 30 septembre 2024 Reçue à la Préfecture le 30 septembre 2024

Scance du conseil municipal du 24 septembre 2024- Délib I

Le Maire. Françoise Chancel